

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE – Législature 2018-2024

A l'issue des élections communales du 14 octobre 2018, les trois groupes Ecolo, DéFI et PS ont réuni ensemble 58 % des suffrages et se sont engagés à former ensemble et solidairement la majorité pour la législature 2018-2024.

Les groupes constituant la nouvelle majorité ont défini les principes généraux ci-dessous pour guider leur action durant toute la durée de la législature.

1. Notre cadre de référence

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à des défis importants :

- Au niveau mondial, les dérèglements climatiques qui s'accompagnent d'une perte de la biodiversité, sécheresses, famines, migrations de population,...
- Au niveau européen, la perte de repères historiques qui conduisent à un repli sur soi-même dans des nationalismes étroits et aussi la perte de confiance des citoyens à l'égard de la politique et des institutions.
- Au niveau communal, la demande de plus d'informations et de participation citoyenne, l'accès au logement pour les personnes précarisées ou isolées, l'augmentation des inégalités sociales et l'importance de renforcer la cohésion sociale, l'équilibre financier de la commune, le sentiment d'insécurité lié au trafic automobile, le vieillissement de la population, le passage à une économie zéro-carbone...

C'est en collaborant ensemble, mandataires politiques tant de la majorité que de la minorité, et citoyens, que nous pourrons relever ces défis et engager la commune dans une dynamique de transition énergétique et solidaire.

Nous entendons :

- préserver un environnement de vie exceptionnel,
- renforcer la cohésion sociale,
- permettre à chacun de vivre en toute quiétude et sécurité,
- offrir à chacun la chance de s'épanouir,
- promouvoir une commune accueillante pour tous et ouverte sur le monde,
- gérer la commune avec rigueur et assurer de bonnes conditions de travail pour le personnel,
- instaurer une bonne Gouvernance et en faire un axe du Programme Stratégique Transversal.

C'est un challenge enthousiasmant qui fait appel à l'innovation et la coopération.

2. Méthode de travail

Nous voulons incarner une majorité de dialogue et d'ouverture et mettre en place une politique participative et respectueuse des personnes, tant au niveau du conseil communal qu'avec la population.

Collège et Conseil communal

Les membres du Collège aménageront leur temps de travail pour se consacrer avec rigueur et assiduité à la fonction et à la gestion de la commune, ils réduiront leur temps de travail extérieur afin de respecter cet objectif et participeront aux formations liées à leurs compétences.

Au sein du Collège, les décisions seront prises dans le respect, l'écoute et la construction d'un consensus en assurant des synergies entre les différentes attributions des membres du Collège.

Pour tout projet conséquent, le recours aux subsides sera privilégié.

Une évaluation annuelle du Programme Stratégique Transversal sera réalisée en associant l'administration et les membres du Collège.

Le Collège, en association avec l'ensemble du Conseil communal, s'engage à organiser des réunions de contact avec la population en tournante dans les différents villages ou sections de la commune.

La Présidence du Conseil communal sera assurée par un conseiller de la majorité, non-membre du Collège. Celui-ci sera désigné conformément au Code de la Démocratie Locale. Son profil de fonction sera élaboré et intégré au nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

Le Collège veillera à ce que le Conseil communal soit un réel lieu de débats politiques ouverts, d'écoute et de respect de tous les membres et du public. A cette fin, le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal sera revu afin de permettre d'insérer, dans les procès-verbaux et à la demande d'un conseiller ou d'un groupe, les motivations de vote (remises par écrit). La possibilité de retransmission vidéo des séances du Conseil sera étudiée.

L'information à la population par le biais du bulletin communal et du site internet comprendra un résumé des points les plus importants débattus lors des réunions du Conseil communal ainsi que la présentation des nouveaux projets. Le bulletin communal sera ouvert à tous les groupes politiques siégeant au Conseil communal.

Des réunions de majorité seront organisées, en présence de tous les conseillers communaux de la majorité, en amont du Conseil communal. Une évaluation du fonctionnement du Collège et du Conseil communal sera intégrée et développée au sein du Programme Stratégique Transversal.

Commissions

Outre les conseils consultatifs ou commissions existantes (CCATM, CLDR, Aînés), d'autres commissions pourront être instaurées. Elles seront autonomes par rapport au pouvoir communal et leur avis sera pris en considération. Dans la mesure où leur avis ne serait pas suivi, la majorité s'engage à motiver sa décision.

ASBL communales

La composition des instances des ASBL communales ainsi que leur mode de fonctionnement seront revus afin d'impliquer davantage les opérateurs, associations ou clubs concernés et de renforcer la délibération collective. L'autonomie de ces ASBL sera promue.

Administration

La collaboration entre les membres du Collège, la Directrice générale chargée entre autres de la gestion du personnel, le Directeur financier ainsi que le personnel communal se fera dans un climat valorisant et constructif et le recours aux compétences des membres du personnel sera promu.

La gestion du personnel se fera sur la base des principes suivants : écoute et dialogue, participation et intelligence collective, responsabilisation et évaluation, formation, transversalité et concertation entre services.

Les recrutements se feront sur base d'un appel public à candidats et de critères de sélection clairs et objectifs, avec constitution d'un jury composé de personnes extérieures.

Citoyens

Le droit d'interpellation des citoyens sera rendu plus aisé : information et guidance dans la procédure d'interpellation.

Le Conseil instaurera annuellement une enveloppe budgétaire affectée à des budgets participatifs, pour des projets d'intérêt collectif élaborés par un ou plusieurs collectifs ou associations.

Préalablement aux études des travaux importants, les riverains seront consultés et, durant la période de chantier, ils seront tenus informés de l'avancement de celui-ci.

3. Nos priorités et projets

L'objet de cette déclaration n'est pas de présenter une liste exhaustive des projets et activités de la commune. Il est évident que la poursuite des activités liées aux domaines régaliens (population, état civil, sécurité...) ou traditionnels (entretien des voiries et des bâtiments,...) de la commune sera assurée.

Il en est de même pour l'achèvement des chantiers en cours (rénovation et extension de la maison des enfants à Buzet, construction d'une infrastructure pour la pratique du tennis de table, rénovation des maisons de village de Floriffoux et Soye....).

Toutefois, il nous semble important de mettre par contre en évidence quelques priorités ou objectifs propres aux différents domaines d'activité communale.

Action sociale

- Maintien de l'autonomie du CPAS par rapport à la Commune tout en préservant et renforçant les synergies.
- Renforcement du Plan de Cohésion Sociale et des moyens affectés et lancement de nouvelles actions.
- Logement social : appui à l' AIS, l' APL (agence de promotion du logement) et au Foyer Namurois en vue d'augmenter significativement le parc de logements sociaux en fonction des moyens budgétaires disponibles.

Petite enfance – Enfance – Jeunesse

- Ouverture d'une troisième crèche, soutien aux accueillantes et co-accueillantes par le biais du CPAS et synergies entre ASBL Crèche et CPAS.
- Soutien aux mouvements de jeunesse.
- Création d'une plaine de jeux à Floreffe-centre.
- Réflexion sur l'opportunité de créer une maison des jeunes.

Enseignement

- Pédagogies orientées vers l'inclusion, la coopération (et non la compétition) et la découverte: projet d'école, formation des enseignants.
- Etude en vue d'évaluer la possibilité de rendre les garderies scolaires gratuites.

Aînés

- Soutien au Conseil consultatif des aînés et autonomie de celui-ci, avec un budget propre.

Cadre de vie

- Réalisation d'un schéma de développement communal permettant de définir une politique d'aménagement et de structuration du territoire.
- Poursuite et actualisation du Plan Communal de Développement Rural.
- Aménagement des places de villages.
- Installation de toilettes publiques.

Centre de Floreffe

- Réunions avec les commerçants, les riverains et les usagers pour analyser le projet d'aménagement du centre de Floreffe.

Environnement

- Renforcement des actions du Plan Communal de Développement de la Nature sur base du diagnostic établi.
- Développement d'un plan d'actions « commune zéro déchets » en lien avec des groupes de citoyens.
- Mise en œuvre d'un plan d'actions « commune zéro pesticides ».
- Valorisation des terrains communaux pour la mise en œuvre de projets de production alimentaire en circuits courts.
- Généralisation de l'enfouissement des bulles à verre.
- Lutte contre toutes formes de pollutions (air, eau, sol, bruit,...).

Mobilité

- Réseau de sentiers communaux : entretien et balisage (système points-nœuds), obtention du label « commune pédestre ».
- Participation à la semaine de la mobilité.
- Actions d'information concernant les vélos à assistance électrique, éventuellement en partenariat avec l'Office du Tourisme (possibilité pour les citoyens de tester gratuitement le vélo à assistance électrique).
- Soutien à une centrale de covoiturage.
- Promotion pour la relance de la navette-bus communale.

- Soutien aux projets de pedibus (cyclobus).
- Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- Amélioration et développement du réseau cyclable.

Sécurité routière

- Mise en zone 30 des traversées de villages.
- Activation des mesures de sécurisation par l'utilisation accrue de l'analyseur de trafic et pose de radars préventifs.
- Etude, tant sur la mobilité que sur les statistiques d'accidents, afin d'évaluer la pertinence de généraliser la priorité de droite dans le centre de Franière en vue de la sécurisation de la voirie traversant ce village.

Tourisme

- ASBL Office du Tourisme de Floreffe : révision de la composition de l'Assemblée Générale et de son fonctionnement.
- Traduction des supports de communication (site web, flyers) en plusieurs langues.
- Soutien au tourisme de proximité et de découverte (dont le tourisme scolaire).
- Entretien des panneaux signalétiques existants et placement de nouveaux panneaux.

Sports

- Rédaction d'une convention entre le centre sportif et l'ARSE.
- Révision des statuts du centre sportif.
- Utilisation du terrain de football exclusivement pour des activités sportives et ludiques.
- Création des espaces multisports accessibles à tous : sports de rue, fitness extérieur, pétanque...

Economie –Emploi

- Mise en œuvre d'une étude concernant le schéma commercial du centre.
- Mise en place d'une Agence de Développement Local.
- Soutien à la dynamique « territoire zéro chômeur ».
- Création d'une « maison de l'emploi ».
- Renforcement du soutien aux PME (ateliers ruraux...).

Culture

- Engagement du centre culturel dans le nouveau contrat programme.
- Convention de gestion de la Maison de la Musique avec les associations locataires.
- Politique de soutien logistique aux acteurs culturels locaux et associations.

Transition énergétique - Climat

- Engagement ferme dans le programme POLLEC (Politiques Locales Energie Climat).
- Placement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux (service travaux...).
- Mise en place une coopérative de « production et/ou stockage d'énergie renouvelable » avec participation citoyenne.
- Etude de la possibilité d'installer, également à des fins pédagogiques, une turbine hydroélectrique sur la chute d'eau du Colombier.
- Mise en œuvre d'un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de rénovation énergétique à destination des particuliers (voir Namur, Gembloux).
- Réalisation d'une thermographie aérienne des zones d'habitats.
- Elaboration d'un monitoring des consommations énergétiques de tous les bâtiments communaux.
- Analyse de la faisabilité de reproduire le projet des communes de Flobecq et Nivelles ; système de tiers investisseur à large échelle (avec garantie financière apportée par la commune).

Finances

- Contrôle strict des dépenses afin de limiter la charge de la dette à 10% des dépenses communales.
- Elaboration du budget sur une période de deux années.

Vie associative

- Construction d'une nouvelle salle et rénovation du bâtiment du Cercle St-Etienne à Floriffoux. (projet FEADER).
- Rénovation de la salle du Cercle St-Joseph à Soye (projet PCDR).
- Mise en place d'une plateforme de présentation de la programmation des associations locales.
- Construction de la salle en extension de la Maison de la Musique.

Culte

- Recherche d'une salle pour des cérémonies non-confessionnelles.

Travaux- Infrastructures

Voirie – Egouttage

- Réfection des rues du Moncia et Emerée.
- Identification des zones qui ne sont pas raccordées à l'égout et analyse de la faisabilité de raccorder à l'égout le Centre de Floreffe et de Buzet.

Sport

- Construction du bâtiment du tennis de table.
- Renouvellement du revêtement du terrain de balle-pelote.
- Aménagement des abords du Centre sportif.

Ecoles

- Finalisation de la rénovation du presbytère de Buzet.
- Extension de la Maison des Enfants.
- Rénovation toiture et isolation de l'école maternelle de Buzet
- Réflexion concernant l'affectation de l'ancienne école de Soye.

Centre de Floreffe

- Prise de connaissance de la dernière version du dossier.
- Analyse des frais d'études déjà engagés.
- Décision quant à la suite à donner au projet : réunion publique avec riverains, commerçants et usager, en vue d'aboutir à un projet rassemblant un large consensus.
- Planification des différentes phases des travaux, en concertation avec les riverains, les commerçants et les usagers.
- Annonce publique du planning des travaux.
- Concertation (avec le propriétaire) en vue de la sécurisation de la partie du mur d'enceinte de l'Abbaye, située Place de Soviret.
- Création d'une liaison piétonne entre le Parc du Colombier et la Place de Soviret.

4. Attributions des membres du Collège

Bourgmestre - Albert MABILLE (ECOLO) :

- Police, Service incendie et Plans d'urgence
- Etat civil, population
- Personnel
- Budget - Finances
- Enseignement
- Bonne gouvernance

1^{er} Echevin - Olivier TRIPS (DéFI) :

- Commerce – PME – Développement local
- Emploi
- Relations publiques
- Logement
- Cultes
- Travaux : bâtiments patrimoine
- Tourisme (jumelage)

2^{èm} Echevin - Freddy TILLIEUX (PS) :

- Mobilité
- Sécurité routière
- Informatique
- PCDR
- Information et participation
- Travaux : cours d'eau – fleurissement et espaces verts – Voirie égouttage, cimetières, propreté publique, distribution d'eau, éclairage public

3^{èm} Echevin(e) - Magali DEPROOST (ECOLO) :

- Energie - Climat
- Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Environnement - Santé
- Agriculture
- Culture
- Bibliothèque

4^{èm} Echevin - Cédric DUQUET (DéFI) :

- Sports
- Vie associative – Fêtes locales et évènements majeurs
- Plaines de jeux
- Plaine de vacances communale
- Bien-être animal

Présidente du CPAS - Carine HENRY (ECOLO) :

- CPAS
- Cohésion sociale
- Egalité des chances – solidarité internationale
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Accueil extrascolaire
- Aînés
- Droit au logement